digitalswitzerland | Waisenhausplatz 14 | 3011 Berne

Au Conseil des Etats exclusivement par E-Mail

Oui à la motion 24.4045 “Numérique. Création d'un article constitutionnel”

Berne, 12. décembre 2024

Mesdames les Conseillères aux États,
Messieurs les Conseillers aux Etats,

C'est avec plaisir que nous nous exprimons ci-dessous sur la motion 24.4045 sur laquelle vous allez voter le 18 décembre.

L'essentiel en bref :

- **digitalswitzerland recommande d'approuver cet objet.** La définition de normes contraignantes pour les prestations numériques des autorités, rendue possible par un article sur la numérisation, serait une nouvelle étape de la politique numérique pour la Suisse, comparable à l'E-ID.
- De nombreux projets qui ont été reportés ou renvoyés en raison de **questions d'harmonisation et de compétences dans le cadre du fédéralisme** pourraient ainsi être poursuivis. Il s'agit notamment de la loi sur le service d'adressage[1] ainsi que d'importantes normes contenues dans le projet Digisanté[2], projets dans le domaine de la cyberadministration[3] et d’autres projets non énumérés.

La motion permet un changement de paradigme dans la politique numérique: il s'agit de passer de la lutte contre les symptômes à une réorientation fondamentale.

Explications

digitalswitzerland soutient expressément la motion 24.4045, car l'introduction d'un article sur la numérisation et, par conséquent, la promotion de normes nationales dans le domaine de la cyberadministration sont d'une importance capitale pour la modernisation et l'amélioration de l'efficacité de l'administration publique. Dans le cadre de la numérisation des services administratifs, il est évident que la répartition actuelle des compétences atteint ses limites. L'approche contenue dans la motion 24.4045, qui vise à clarifier les problèmes constitutionnels et à établir une réglementation contraignante en matière de normes techniques, organisationnelles et juridiques, est extrêmement judicieuse.

---

[1] La majorité de la Commission des institutions politiques du Conseil national a confirmé sa décision de janvier de renvoyer le projet de loi sur le service d'adressage au Conseil fédéral. La CIP-N est d'avis que le projet de loi sur le service d'adressage présente un problème de constitutionnalité : la Confédération ne dispose pas de la base constitutionnelle nécessaire pour agir dans ce domaine. (état au 06.12.24). (https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-spk-n-2024-10-25.aspx & https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-spk-n-2024-01-12.aspx

[2] La standardisation a facilité le quotidien clinique. L'enregistrement des données en oncologie selon openEHR et le principe FAIR (findable, accessible, interoperable et reusable) dans le secteur de la santé en est un exemple. Ce que le personnel saisit dans le système interne peut être exporté vers le registre national des tumeurs avec peu d'efforts et sans barrières. Grâce à la standardisation, un hôpital augmente en outre sa capacité d'innovation et réduit sa dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs. Voir : https://www.ech.ch/sites/default/files/artikel/eCH_AV2024_gesundheitswesen_f.pdf, p. 2

[3] Par exemple, l'importante norme eCH-0258. Voir : https://www.ech.ch/fr/ech/ech-0258/1.0.0

L'absence de standardisation au niveau national provoque des incompatibilités de systèmes qui entravent l'échange de données et conduisent à des processus inefficaces en raison de diverses solutions isolées. Cela peut entraîner une perte de confiance chez les citoyens, car des offres numériques non uniformes suscitent l'incertitude. Avec l'association eCH, la Suisse dispose d'un cadre idéal pour développer des normes importantes de manière ascendante. Des normes de grande portée comme la norme eCH-0258, récemment développée, pourraient voir leur impact considérablement renforcé grâce à une définition de normes contraignantes.[4]

Les autres arguments en faveur de l'approbation de la motion sont les suivants :

- **Interopérabilité et collaboration :** les normes nationales permettent un échange de données fluide entre la Confédération, les cantons et les communes. Cela est essentiel pour simplifier les processus administratifs et renforcer la collaboration. Par exemple, l'introduction réussie de la norme eDéménagement (eCH-0194) montre comment les processus standardisés profitent à la fois aux citoyens et aux autorités.
- **Efficacité et réduction des coûts :** les normes uniformes réduisent les redondances et permettent la réutilisation de solutions existantes, comme on l'a vu par exemple avec la plateforme pour les demandes de permis de construire à Zurich (eCH-0211).[5] Cela peut non seulement permettre d'économiser des coûts lors du développement de nouveaux systèmes, mais aussi d'accélérer leur introduction.
- **Sécurité et confiance :** à une époque où la confiance dans les processus politiques (p. ex. collectes de signatures) diminue, des normes comme eCH-0045 (format pour les informations sur les électeurs et les éligibles des registres sources vers les registres sources répliqués) peuvent créer des directives uniformes qui renforcent la confiance des citoyens dans les services de cyberadministration.
- **Mise en réseau et transfert de connaissances :** pour réaliser la mise en réseau de tous les niveaux fédéraux initiée par la motion et la réutilisation de certains artefacts de la cyberadministration, il sera nécessaire de disposer d'un aperçu des projets de cyberadministration déjà mis en œuvre avec succès. Une telle base de données permettra de promouvoir un échange actif de connaissances et de partager plus largement les expériences.

Les normes nationales en matière d'administration en ligne et la clarification des questions d'harmonisation et de compétence pour les services publics numériques sont une condition préalable à une administration publique moderne et performante. Elles favorisent l'interopérabilité, réduisent les coûts et instaurent la confiance dans les processus numériques. Le soutien de cette motion est donc une étape importante pour mieux relier numériquement la Suisse dans sa diversité fédérale et pour renforcer son rôle de pionnier dans le domaine de la cyberadministration.

---

[4] La norme « eCH-0258 Interface Echange de données eServices » définit les formats de données pour l'échange entre les portails et les applications spécialisées (systèmes backend). Elle permet d'initier des services administratifs directement dans les applications spécialisées. Les résultats, les mises à jour d'état ou les demandes de renseignements peuvent être transmis en retour au portail demandeur. La norme s'adresse en particulier aux planificateurs et aux réalisateurs de projets de cyberadministration. Elle constitue la base de l'intégration et de l'interopérabilité des services de cyberadministration et accroît ainsi l'efficacité et l'efficience du secteur public. Voir : https://www.ech.ch/fr/ech/ech-0258/1.0.0 et aussi https://www.linkedin.com/posts/ech-e-government-standards_neuer-ech-standard-schafft-grundlage-f%C3%BCr-activity-7254501896764227588-Knf6?utm_source=share&utm_medium=member_desktop

[5] Voir: Comune Suisse, 1/2, 2020, page 49 (en allemand): https://www.schweizer-gemeinde.ch/fileadmin/Archiv_PDF_Gallerie/2020/PDF_DE/2020_01_02_jan_feb.pdf

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de notre avis.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers aux États, nos salutations distinguées,

Franziska Barmettler
Directrice générale
franziska@digitalswitzerland.com

Guillaume Gabus
Directeur Public Policy & Foresight
guillaume@digitalswitzerland.com

A propos de digitalswitzerland
digitalswitzerland réunit le secteur privé, la science, la société civile et les autorités afin de créer une base responsable pour la transformation numérique, d'exploiter ses opportunités ainsi que d'identifier et gérer ses risques.

Par le dialogue et la création de conditions-cadres communes, digitalswitzerland veut contribuer à la mise en place d'écosystèmes numériques fiables et promouvoir la compétence numérique à tous les niveaux de la société et de l'économie. Avec l'aide de ses membres, digitalswitzerland mène à bien des initiatives efficaces, facilite la collaboration intersectorielle, privilégie la participation publique-privée et crée ainsi un espace pour l'innovation.

digitalswitzerland considère la numérisation comme une force de transformation qui place l'être humain au centre. Dans ce cadre, la numérisation est considérée comme un moyen d'améliorer l'efficacité, la qualité de vie et la compétitivité. En collaboration avec le secteur privé, la science, la société civile et les autorités, digitalswitzerland s'engage pour que la Suisse contribue aux opportunités d'un avenir basé sur les données.